Nations Unies S/PRST/2014/12



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7208e séance, le 25 juin 2014, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.

Le Conseil est conscient de la menace que la production, le commerce et le trafic de drogues illicites font peser sur la paix internationale et la stabilité des différentes régions du monde, ainsi que du rôle important que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) joue à cet égard.

Le Conseil se déclare préoccupé par l'augmentation de la production de pavot dont il est fait état dans l'Enquête de l'ONUDC sur la production d'opium en Afghanistan pour 2013, constate les conséquences néfastes de la culture, de la production, du trafic et de la consommation d'opium pour la sécurité, le développement économique et social et la gouvernance de l'Afghanistan, ainsi que pour la région et le reste du monde, et souligne le rôle important joué par l'ONU, qui continue de suivre l'évolution de la situation concernant les drogues dans le pays. Il engage la Force internationale de sécurité à continuer d'apporter un appui efficace, dans le cadre des tâches qui lui sont assignées, à l'action soutenue menée sous direction afghane, y compris à celle que mènent les Forces nationales de sécurité afghanes, pour contrer la production et le trafic de stupéfiants, en collaboration avec les acteurs internationaux et régionaux concernés.

Le Conseil note que, selon le Rapport mondial sur les drogues de 2013, l'Afghanistan reste l'un des principaux pays producteurs d'opiacés et de résine de cannabis.

Le Conseil réaffirme que l'avenir pacifique de l'Afghanistan repose sur la construction d'un État stable, sûr et autosuffisant sur le plan économique, à l'abri du terrorisme et des stupéfiants, et fondé sur la primauté du droit, des institutions démocratiques solides, le respect du principe de la séparation des pouvoirs, le renforcement de l'équilibre entre les pouvoirs constitutionnels, ainsi que la garantie et le respect des droits et des obligations du citoyen. Il réaffirme sa volonté d'aider l'Afghanistan sur la voie de la paix, de la démocratie et de la reconstruction.

14-56267 (F) 250614 270614





Le Conseil se félicite des mesures prises par le Gouvernement afghan pour lutter contre la production de drogues sur son territoire.

Le Conseil souligne qu'il importe d'adopter une approche globale pour régler les problèmes liés à la sécurité, à la situation économique, à la gouvernance et au développement en Afghanistan, qui ont un caractère interdépendant, et est conscient qu'il n'y a pas de solution purement militaire pour assurer la stabilité dans ce pays.

Le Conseil demande à l'ONU, agissant avec le soutien de la communauté internationale, d'apporter un appui aux programmes prioritaires nationaux du Gouvernement afghan dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la justice et du développement économique et social et d'apporter son concours pour que soient intégralement tenus les engagements communs pris sur ces questions aux conférences internationales, et que soit poursuivie la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, et prie la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), exerçant de plus en plus une fonction de soutien, d'apporter son concours au Gouvernement afghan pour qu'il prenne les rênes du pays comme prévu dans le Processus de Kaboul.

Le Conseil réaffirme son appui au processus de transition (Inteqal) qui donnera lieu au transfert de l'entière responsabilité en matière de sécurité aux institutions afghanes, comme prévu lors des Conférences de Londres, de Kaboul, de Bonn et de Tokyo et à l'issue des Sommets de Lisbonne et de Chicago de l'OTAN.

Le Conseil met l'accent sur le rôle central et impartial que l'ONU continue de jouer pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale.

Le Conseil se déclare de nouveau préoccupé par l'état de la sécurité en Afghanistan, en particulier par les actes de violence et de terrorisme qui sont le fait des Taliban, d'Al-Qaida, d'autres groupes extrémistes violents, de groupes armés illégaux, de criminels et de ceux qui se livrent à la production, au trafic ou au commerce de drogues illicites, et par les liens étroits entre activités terroristes et drogues illicites, qui font peser des menaces sur la population locale, y compris les femmes, les enfants, les forces nationales de sécurité et le personnel militaire et civil international, dont le personnel humanitaire et les agents de développement.

Le Conseil constate avec préoccupation les incidences sur la sécurité internationale du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée, du blanchiment d'argent et du trafic de drogues illicites et d'armes illégales, et à cet égard souligne qu'il convient de renforcer la coordination des mesures prises aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin de mener une action mondiale renforcée face à ce problème grave, et en particulier face aux liens étroits entre terrorisme international et drogues illicites. Il se félicite des mesures prises récemment par le Groupe d'action financière, sous la présidence russe, aux fins d'identifier les flux financiers illicites en relation avec la production et le trafic de drogue en Afghanistan.

Le Conseil insiste sur la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération et de coordination interrégionaux et internationaux existants afin

de faire face de manière intégrée, globale et équilibrée au problème de la drogue, y compris dans le cadre d'un programme de sécurité, de développement et de renforcement d'institutions sur le long terme.

Le Conseil engage toutes les entités concernées, notamment l'ONUDC, la MANUA, le Département des opérations de maintien de la paix, dont la Division de la police, et le Programme des Nations Unies pour le développement, à renforcer leur collaboration afin que l'on dispose d'un mécanisme de coordination efficace et détaillé permettant de hiérarchiser les activités, d'appuyer la Stratégie nationale de contrôle des drogues et d'assurer la coordination d'une approche globale au niveau de l'Organisation. Il invite toutes les entités de l'ONU présentes en Afghanistan à intégrer la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée dans leur programme de travail, conformément à leurs mandats respectifs, et demande que l'on s'emploie activement à renforcer les synergies.

Le Conseil réaffirme en particulier dans ce contexte son appui à la mise en œuvre, sous la conduite et la maîtrise du peuple afghan, des engagements énoncés dans les communiqués des Conférences de Londres (S/2010/65) et de Kaboul, de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, dans le cadre de la stratégie globale que le Gouvernement afghan devra promouvoir avec l'aide des pays de la région et de la communauté internationale, l'ONU étant appelée à jouer un rôle de coordination central et impartial, conformément au Processus de Kaboul et aux programmes prioritaires nationaux.

Le Conseil, soulignant qu'il est crucial de favoriser la coopération régionale et interrégionale, se réjouit à cet égard que la communauté internationale demeure résolue à promouvoir la stabilité et le développement en Afghanistan, et engage le Gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale, à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, notamment en exécutant des programmes offrant d'autres moyens de subsistance, et encourage la communauté internationale à appuyer davantage les quatre priorités dégagées dans la Stratégie, se félicite de l'appui fourni par l'ONUDC à l'Initiative triangulaire et au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris et de la Stratégie Arc-en-ciel, ainsi que du programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins, de même que des efforts déployés par les participants au Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, par l'Union européenne dans le cadre de ses programmes de gestion des frontières en Asie centrale et de gestion des frontières dans le nord de l'Afghanistan, par l'Organisation de Shanghai pour la coopération, par l'Organisation du Traité de sécurité collective, par l'Association sud-asiatique de coopération régionale et par la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, et aussi de l'engagement continu de l'OSCE en Afghanistan, en application de la Déclaration ministérielle de Vilnius prononcée en 2011, sous la forme d'un projet à l'École des cadres pour la gestion des frontières (à Douchanbé), d'un programme de formation des agents des forces de l'ordre afghanes sur la lutte contre les drogues illicites à l'École de police de Domodedovo (Russie) suivi d'une formation approfondie à la Drug Enforcement Training Academy (États-Unis) et, en Russie, à

l'Institut sibérien du droit et à l'Institut de perfectionnement du nord-ouest géré par le Service fédéral de contrôle des stupéfiants.

Le Conseil demande aux États de renforcer la coopération internationale et régionale pour faire pièce à la menace que la production, le trafic et la consommation de drogues illicites au départ de l'Afghanistan font peser sur la communauté internationale, l'objectif étant d'en venir peu à peu à bout, conformément au principe de responsabilité commune et partagée de la résolution du problème de la drogue en Afghanistan, notamment grâce au renforcement des moyens dont disposent les services de répression et de la coopération dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants et les précurseurs et contre le blanchiment d'argent et la corruption liée à ce trafic. Le Conseil encourage également les États Membres à prendre de nouvelles mesures et à envisager, sur la base de propositions concrètes de l'ONUDC et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants de l'ONU, de nouvelles initiatives internationales visant à renforcer la lutte contre le trafic de précurseurs chimiques.

Le Conseil note combien la lutte contre la drogue reste importante dans le cadre de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan. Il réaffirme qu'il doit être tenu informé de la situation, y compris par l'ONUDC, des menaces que font peser le trafic de drogue et la criminalité transnationale qui y est associée sur les situations qui sont inscrites à son ordre du jour, notamment lorsqu'il examine les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques.

Le Conseil invite à nouveau le Secrétaire général à retenir les menaces découlant du trafic de drogue et des activités illégales connexes parmi les facteurs pris en considération dans les stratégies de prévention des conflits, l'analyse des conflits, les évaluations consacrées aux missions intégrées, les activités de planification et l'appui à la consolidation de la paix, et à envisager de faire figurer dans ses rapports une analyse du rôle joué par ces menaces dans les situations dont le Conseil est saisi.

Le Conseil attend avec intérêt d'être à nouveau informé de la situation relative au trafic de drogue en Afghanistan, selon les besoins, par le Directeur exécutif de l'ONUDC. »